Association Nautique de St Pierre

CSA 2

KAZABUL

PLONGEE AUSTRALE

Dossier de demande d'installation de bouées d'amarrage sur le littoral de St Pierre

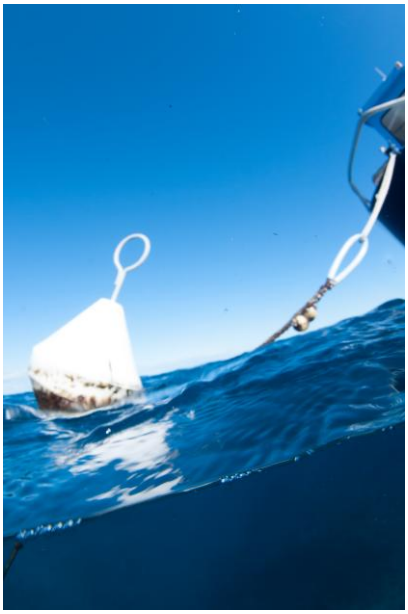

ASSOCIATION NAUTIQUE DE ST PIERRE (ANSP)

7 rue Gabriel Dejean

97410 St Pierre

Tel : 02 62 25 26 32 et 06 92 86 83 18

www.ansp.re

Email : ANSP.voile.plongee@orange.fr

Présidente : Denise Cochin

CSA2D 2ème RPIMA

97410 Saint Pierre

Tel : 06 93 91 94 17

Responsable : Philippe Dumas

Email **:** pdumas36@gmail.com

KAZABUL

Responsable : Julien Girardot

www.kazabul-plongee.re

Email : contact@kazabul-plongee.re

Tel : 06 93 13 72 07

PLONGEE AUSTRALE

Responsable : Tristan Carreira

Email : plongeeaustrale@orange.fr

Tel : 06 92 14 01 76

INTRODUCTION

Historique

Lorsque l'association « Parc Marin » a été créé à la Réunion en 1997 après multiples péripéties, une des ses missions étaient de mettre en place des bouées d'amarrage sur les sites de plongées sous marines afin d'assurer la sécurité des plongeurs mais aussi de protéger les coraux contre des incidents de mouillage. Cette initiative s'étendait du Cap La Houssaye jusqu'à Etang Salé, les aires des futures réserves marines.

Le littoral de Saint Pierre ne devait à l'origine pas faire partie de cette réserve marine et donc ne pouvait bénéficier des dispositifs de mouillages mise en place par le Parc Marin. Cependant, voyant l'intérêt de tels dispositifs, l'association a décidé d'intégrer le littoral sud avec ces mouillages.

En 2007 est créée la Réserve Naturelle Marine de la Réunion qui continue à mettre en place les aires marines protégées ainsi que l'entretien des dispositifs de mouillages notamment sur les sites de plongées, y compris ceux du littoral sud. En 2013, il a été décidé d'enlever tous ces dispositifs du littoral sud en raison de la non-appartenance à la zone de la Réserve marine. Pourquoi les dispositifs de bouée de la Réserve Naturelle Marine ont été enlevés du littoral sud de l'île ?

Aujourd'hui

Les clubs de plongée du sud se voient dans l'obligation d'effectuer des mouillages manuels avec les inconvénients qui les accompagnent. Les clubs se sont bien-sûr adaptés à cette situation mais celle-ci ne nous convient pas. Aujourd'hui nous mesurons totalement l'impact du manque de bouées sur notre fonctionnement au niveau de la sécurité, de la protection de l'environnement et du tourisme.

Les 4 structures organisant des plongées sur St Pierre, l'ANSP, le CSA2D, KAZABUL et PLONGEE AUSTRALE se sont associées pour demander d'une même voix la mise en place de plusieurs bouées d'amarrage. Elles sont aidées dans leurs démarches par le président et le vice-président du comité régional de la Fédération française d'Etude et de Sports Sous-Marins (FFESSM) et par le responsable de la commission bio de la FFESSM.

Les structures de plongée ont référencé six sites parmi les plus fréquentés pour l'installation de dispositifs d'amarrage. En fait cinq de ces sites disposaient déjà de bouées à l'époque où le parc marin gérait ces dispositifs.

Pourquoi est-il nécessaire de remettre en place les dispositifs d'amarrage ?

- Pour la sécurité du bateau et de ses plongeurs
- Pour la protection de l'environnement et du récif corallien
- Pour promouvoir la plongée sur ST PIERRE

L'installation de ces dispositifs est complexe et nécessitera outre les différentes autorisations, un financement multiple.

Nous espérons à travers ce dossier vous sensibiliser à la nécessité de contribuer à la mise en place de bouées d'amarrage à St Pierre.

LA SECURITE

La sécurité est la règle essentielle sur laquelle repose notre activité.

Quand il n'y a plus de bouées pour s'amarrer, le bateau est obligé de jeter une ancre ou de tourner autour du site de plongée.

Jeter une ancre est une manœuvre délicate et qui n'est pas sans risque :

- Il faut être précis pour ne pas rater le site de plongée et ne pas faire de dégâts au niveau des coraux.
- Le pilote doit être assisté de quelqu'un qui va pouvoir mouiller l'ancre précisément et sans se blesser.
- Un plongeur devra descendre pour vérifier la qualité du mouillage afin de ne pas avoir l'ancre qui se décroche.
- Après la plongée, il faudra faire redescendre quelqu'un pour assurer le relevage ce qui n'est pas recommandé et augmente le risque de faire un accident de plongée.
- Le relevage de l'ancre nécessite des efforts incompatibles avec une bonne décompression.

Avoir le bateau qui tourne autour du site de plongée

- En cas de remontée non contrôlée, de perte de palanquée, le plongeur qui se retrouve en surface doit se faire repérer du bateau. Si les conditions de surface sont difficiles et que la mer est bien formée (vent et houle), il n'est pas facile de repérer un plongeur qui est remonté sans parachute.

Donc jeter une ancre ou avoir un bateau mobile présentent des situations qui compliquent voir qui augmentent le risque d'avoir un accident de plongée.

Si le bateau est amarré à une bouée, il est bien visible, la plongée est facilitée car le guide de plongée sait exactement où est le bateau et l'orientation est un facteur de sécurité. C'est également sécurisant en cas de difficulté. En outre, la sécurité est augmentée par le fait qu'une bouée est souvent plus fiable qu'une ancre pour tenir un bateau.

L'ENVIRONNEMENT

Tous les moniteurs des 4 structures de plongées mouillent une ancre en prenant soin des coraux.

Mais les conditions ne sont pas toujours faciles et il suffit qu'il y ait du vent pour que l'ancre se trouve à quelques mètres seulement de l'endroit que l'on avait visé et atterrisse sur des coraux. Jeter une ancre perturbe la faune avoisinante.

Le site du Petit Parcours est un site que l'on fréquente souvent compte-tenu de sa proximité de la sortie du port de St Pierre et de ses possibilités de travailler sur des niveaux allant du plongeur débutant au plongeur confirmé.

Jusqu'à présent, grâce à la bouée d'amarrage sur ce site qui permet une sécurité réelle, les moniteurs ont pu sensibiliser les plongeurs de tous niveaux à des méthodes d'expertises sur la santé des récifs coralliens.

Illustrations de la sensibilisation menée auprès des plongeurs sur le site du parcours muni d'une bouée d'amarrage permettant une sécurité optimale pour les plongeurs.

Repérage du site avec les nouveaux plongeurs « bio ».

Sensibilisation des plongeurs aux méthodes de relevés, ici une manipulation du quadrat.

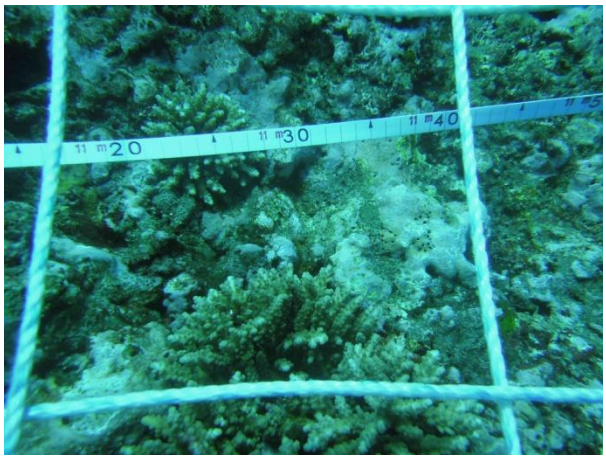

Positionnement d'un quadrat le long du transect

Exploration du milieu environnant

Recherche du site de référence

Pose du transect

Ce type d'expertise pourra s'étendre à aux autres sites si des bouées d'amarrage sont mises sur ces sites.

D'une manière générale, les coraux se portent bien. Il ne faudrait pas que les ancres détruisent cet équilibre.

L'ASPECT ECONOMIQUE

La présence de 4 structures associatives ou commerciales organisant des plongées sur St Pierre montrent aujourd'hui le potentiel de cette activité dans le Sud de La Réunion. Beaucoup trop de personnes encore pensent que la plongée ne se pratique que dans l'ouest à St Leu ou St Gilles et ignorent que l'on peut plonger dans le sud sur un certain nombre de sites différents.

Cette richesse au niveau du massif corallien est même mise en valeur dans des revues nationales de plongée (SUBAQUA n°252 de Janvier, février 2014) où on peut lire : « La plongée à St Pierre, c'est une sorte de 4e dimension. De la roche battue par la houle, le chant des baleines en fond sonore, des pitons noirs abrupts tapissées de coraux mous où nagent des centaines de poissons. Ajoutez à cela une ou deux raies monumentales et l'envie se fait simple : revenir ! »

La plongée à St Pierre est aussi présente dans des guides touristiques comme le guide du ROUTARD, le PETIT FUTE…

Une étude sur les ancres le long du tombant devant le port de St Pierre se met place et mettra en valeur notre patrimoine historique.

La plongée sur St Pierre comptait plus de 300 licenciés en 2013 et représentent plus de 5 000 plongées par an. Ces chiffres ne sont pas négligeables et cette activité nautique possède un impact sur le tourisme local ou national, sur l'hôtellerie en nuitées et restauration, sur la vente et la location de matériel…

La plongée sur St Pierre, c'est deux structures commerciales avec deux chefs d'entreprises qui a l'occasion emploient des vacataires.

C'est aussi un emploi administratif à l'Association Nautique de St Pierre. L'ANSP ne peut envisager l'emploi d'un moniteur de plongée sans l'existence des bouées d'amarrage.

St Pierre ne doit donc pas apparaître comme présentant moins d'attrait que les sites de la côte Ouest et doit posséder les mêmes équipements pour pratiquer une plongée en toute sécurité et qui respecte l'environnement.

Les bouées d'amarrage sont un de ces outils.

DESCRIPTIF D'INSTALLATION DE BOUEES D'AMARRAGE

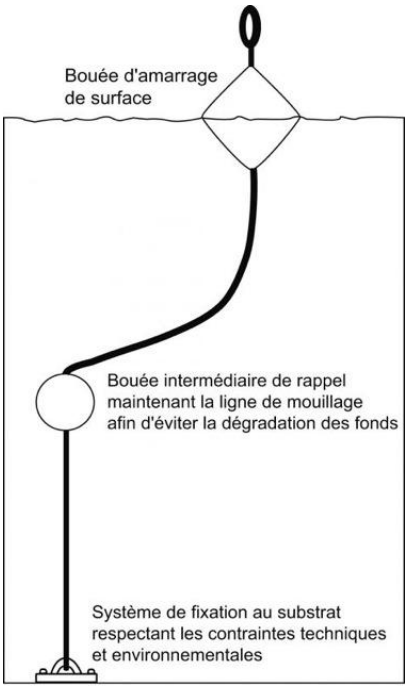

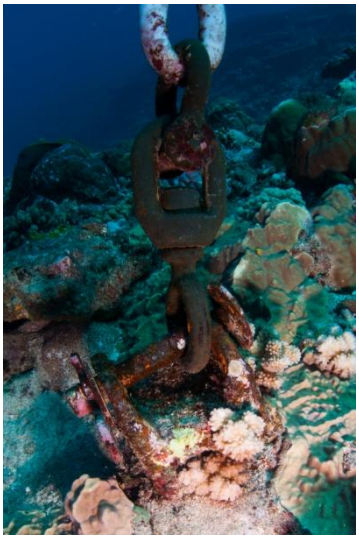

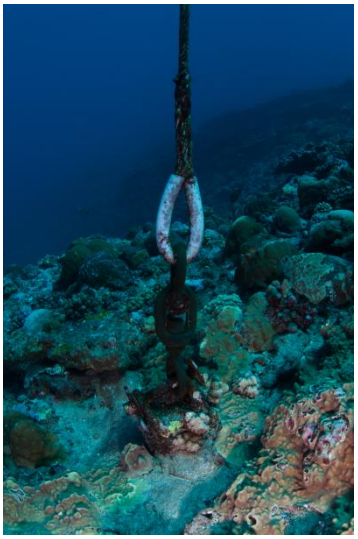

La mise en place de ces dispositifs doit se faire par une entreprise spécialisée en travaux sous-marins. Nous avons ci-dessous un devis et un descriptif des travaux pour la réalisation d'un dispositif par l'entreprise T.S.M.O.I. 65 Chemin Thénor. 97424 Piton St. Leu.
Affaire suivie par *:* Michel Guillemard. GSM. 06 92 82 20 96. MAIL : michel.guillemard@tsmoi.re

Notice technique et mode opératoire
Objet **:** Réalisation et mise en place d'un corps mort de 5T et d'un dispositif d'ancrage, avec accastillage ligne et bouées pour ancrage bateaux de plongée.
Situation : Suivant cartes de situation et points GPS fournis.
1. Moyens mis en oeuvre
Personnel :
- 1 chef d'équipe scaphandrier classe II – mention A, spécialisé en tous types de travaux et interventions sous marines
- 2 scaphandriers classe II – mention A.
Matériel :
- 1 Véhicule d'intervention.
- 1 bateau professionnel équipé d'un compresseur chantier 6500l/h
- Matériel de levage et transport sous marins équivalent à 5T.
- Camion muni d'un « Yab » pour le levage et le transport des corps morts.
- Coffrages pour les corps morts de 5T (hors d'eau)
- Anneaux scellés pour les ancrages corps morts.
- Matériel de perforation, Ancrages de scellement, platine de fixation, résine de scellements.

- 1 Matériel de plongée collectif.
- 3 Équipements individuels.
- 1 Matériel de métrologie
- Plaquettes étanches pour le relevé et les repérages.
- 1 Appareil photo numérique étanche.
- 1 Caisse à outils, du petit accastillage.
- Accastillage identique aux bouées posées par le Parc Marins.

T.S.M.O.I. S.A.R.L. Au capital de 40 000€ N° SIRET: 53117481100012 N° KBIS: TGI 531 174 811
65Chemin Thénor 97924 Piton St. Leu tel. : 06.92.82.20.96 Mail : michel.guillemard@tsmoi.re

2. Prestations

La prestation consiste à mettre en place une équipe de trois scaphandriers (conformément à la réglementation des travaux hyperbares) et leur véhicule d'accompagnement. Un bateau armé professionnel équipé d'un compresseur de chantier 6500l/h. Cette équipe se composera, d'un chef de chantier scaphandrier classe II A spécialisé dans les travaux sous marins de tous types, et de deux autres scaphandriers classe II A. Nous interviendrons en plongée autonome à deux plongeurs dans l'eau et un plongeur en surface, et un chef d'opération hyperbare, comme l'exige la réglementation des travaux. Ces trois plongeurs seront munis de tout le matériel nécessaire à ce type d'intervention. Nous exécuterons une série de photos numériques sur toutes les phases de cette intervention. Nous établirons un petit rapport de chantier à la fin de notre prestation.

3. Déroulement des opérations

La durée totale des interventions se fera en fonction de l'état de la mer mais est prévue sur un maximum de 4 jours, pour la pose des deux systèmes d'ancrages.

Suite à notre visite du site et à la reconnaissance des fonds, nous proposons de réaliser le Corps-mort préfabriqués, sur Saint Leu et acheminés par camion, prés de site de pose, immergés puis tracté sur des structures gonflables pour leur mise en place. L'accastillage et le principe de la pose des bouées, fournis seront identiques à ceux du Parc Marin sur les sites de plongées repérées sur les cartes fournies avec les points GPS.

4. Prix

Pose d'un corps mort de 5T : 3300€HT
Mise en place d'un système ancré dans le substrat résistance 3T 2500€HT
Fourniture des deux lignes de mouillage 1400€HT
TOTAL : 7400€HT

5. Délais

Fabrication et coulages du corps morts, fabrication de la platine d'ancrage et achat de fournitures, une semaine, après réception du bon de commande.

T.S.M.O.I. S.A.R.L. Au capital de 40 000€ N° SIRET: 53117481100012 N° KBIS: TGI 531 174 811

POSITIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'AMARRAGE

Il est important de classifier les spots de plongée par priorité et fréquence d'utilisation.

Nous avons sélectionné 6 sites nécessitant l'installation de bouées :

- Le Petit Parcours : 21°21,006'S et 55°28,751'E
- Démotel : 21°21,576'S et 55°30,953'E
- Japonicus : 21°21,803S et 55°31,479'E
- Jardin de Corail
- PTTP (petit tombant très poissonneux)
- Coraline

Dans ce dossier, nous présentons les trois sites plus importants, c'est-à-dire les plus visités de part leurs positions et des diverses possibilités qu'offrent ces spots en matière de formation du plongeur débutant au plongeur confirmé.

Le Petit parcours

Description :

C'est une série de petites ravines se dirigeant vers le large. La partie vers le rivage est assez travaillée. En se dirigeant vers le chenal d'accès au port on trouve un fond de 20 à 22 mètres.

Faune :

On peut faire la rencontre de tortues et de raies pastenagues très régulièrement. On trouve également quelques langoustes et toute la faune typique des récifs coralliens de La Réunion.

Intérêt :

Ce site est parfait pour les premières sorties mer des baptêmes à des sorties pour des niveaux plus élevés.

La proximité du port permet d'éviter de faire trop de navigation surtout lorsque les alizés soufflent ; ce site reste abrité par la pointe de Terre-Sainte. Le vent souffle mais la mer reste largement praticable.

La bouée qui existait, était fixée sur un fond de roche de 8 mètres.

Démotel

Description :

C'est une série d'orgues basaltiques dont une partant du fond et culminant à 25 mètres vers le sud et un autre possédant une arche au niveau du sol à 40 mètres.
Un couloir partant de 18 mètres et finissant vers 13 mètres permet de finir la plongée en douceur au niveau des paliers. Au fond de ce couloir, en coupant vers la côte on tombe sur une autre arche ; sa faible profondeur limite son accès à l'absence de houle.

Faune :

Un banc de vivaneaux à bandes bleues a élu domicile au sommet du sec de l'arche. On peut y croiser des raies aigles qui viennent jouer dans les bulles produites par la houle frappant la côte. A 10m de fond prés de l'implantation de l'ancienne chaîne de la bouée un grand sarcophyton recouvre une tête de roche.

Intérêt :

La diversité des profondeurs permet d'intéresser tous les niveaux. Un des plus beaux spots de la côte.

Japonicus

Description :

En partant de l'ancienne bouée, on suit une ravine qui nous fait passer entre deux murs de basalte au niveau d'une marche. En continuant de descendre tout droit on arrive
à une cuvette sur laquelle débouche une arche. Au débouché de cette arche, toujours en continuant de descendre tout droit, on arrive à 36 m au pied d'un tombant qui chemine presque jusqu'au site de Demotel.

Faune :

Le site doit son nom à la présence de poissons pomme de pin (Japonicus).

Intérêt :

La bouée était accrochée sur un fond de 8 mètres, où on terminait la plongée en douceur. On peut faire évoluer les palanquées de niveau I au niveau confirmé. Ce spot est à l'abri de la houle.

Cette carte présente de manière succincte l'emplacement des trois sites décrits précédemment

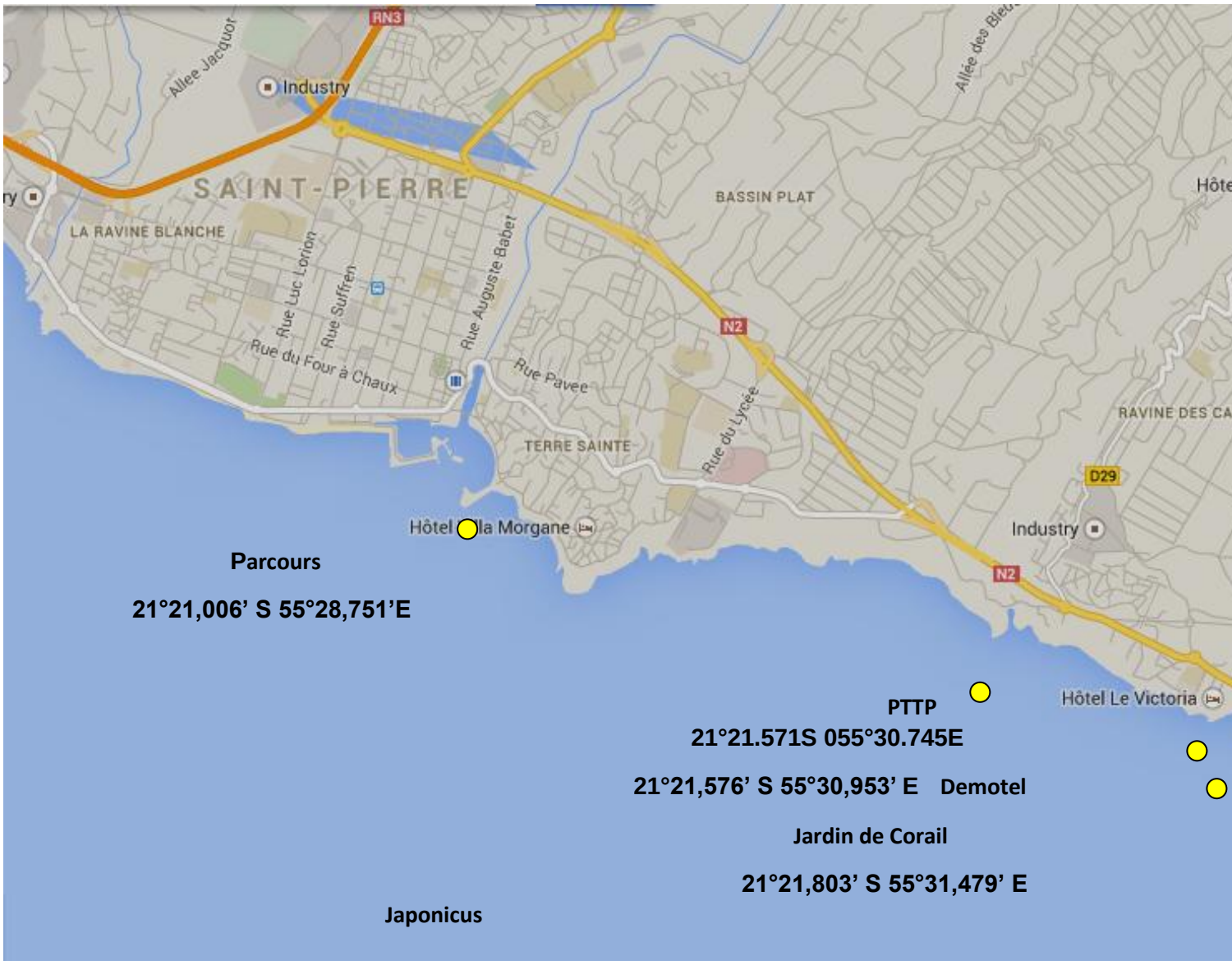

Conclusion

Nous espérons vous avoir montré à travers ce dossier l'importance de ces dispositifs d'amarrage pour la pratique de l'activité plongée en toute sécurité et avec le respect de l'environnement. Nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration pour l'installation de ces dispositifs d'amarrage.